

## **Laboratoires juniors**

### **Appel à projets 2026**

#### Lettre de cadrage

L'Université Paris 8 inaugure cette année la création de Laboratoires juniors. À travers cette initiative, la présidence, la Commission Recherche et le Collège Doctoral affirment avec force leur engagement en faveur de la jeune recherche. Véritables espaces d'expérimentation scientifique et de créativité collective, les Laboratoires juniors offrent aux doctorant·es l'opportunité de concevoir et de mener ensemble des projets originaux, d'explorer des thématiques émergentes, d'inventer de nouvelles voies de collaboration et de diffuser largement les résultats de leurs travaux.

Ce dispositif repose sur une conception exigeante et novatrice de la formation doctorale, qui place au premier plan la pratique de la recherche et l'apprentissage de compétences transversales. Il encourage l'interdisciplinarité, par le croisement des savoirs, méthodes et sensibilités issus de champs variés. Enfin, il valorise l'autonomie intellectuelle, en offrant aux jeunes chercheur·ses les moyens d'affirmer leur voix et de construire une posture scientifique pleinement assumée.

À travers les Laboratoires juniors, Paris 8 confirme ainsi son ambition : former des chercheur·ses capables non seulement de produire des connaissances de haut niveau, mais aussi d'imaginer de nouvelles manières de faire de la recherche, plus collectives, plus créatives et plus ouvertes sur la société.

Maxime Cervulle

Vice-président de la Commission Recherche

## Objectifs

Cet appel vise à soutenir la création de Laboratoires juniors, collectifs interdisciplinaires de recherche d'une durée de deux ans, portés par des doctorant·es et structurés autour d'une thématique commune. Il s'adresse aux doctorant·es inscrit·es à titre principal à l'Université Paris 8 et membres d'une de ses unités de recherche.

Cette initiative poursuit les objectifs suivants :

- **Renforcer la formation doctorale**, par l'acquisition de compétences transversales pour la professionnalisation dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **Accroître la visibilité de la jeune recherche**, en mettant en valeur les thématiques émergentes et les approches innovantes portées par les doctorant·es ;
- **Encourager le travail interdisciplinaire** et développer les synergies entre unités de recherche et entre écoles doctorales ;
- **Soutenir le développement de collaborations** avec des acteurs non académiques ;
- **Encourager l'insertion des doctorant·es** dans les réseaux académiques et professionnels.

D'une durée de deux ans, les Laboratoires juniors ont pour mission :

- L'organisation d'évènements scientifiques (séminaires, journées d'étude, colloques, écoles d'été, etc.) ;
- La mise en œuvre d'action de diffusion scientifique à destination de publics non académiques ;
- La production de publications collectives (actes de colloque, ouvrages, dossiers thématiques de revues, etc.)

Ces missions constituent des exemples possibles : chaque Laboratoire junior pourra définir ses propres orientations et modes d'action, en fonction de sa thématique et de ses objectifs spécifiques.

Les Laboratoires Juniors bénéficieront de l'accompagnement du Collège Doctoral, ainsi que des unités de recherche partenaires, qui désigneront chacune un·e référent·e pour

les conseiller et les soutenir dans leur projet. Les modalités de fonctionnement et de gestion du Laboratoire junior seront précisées dans un règlement intérieur qui sera communiqué aux doctorant·es.

L'implication dans un Laboratoire junior sera valorisée dans le parcours de formation doctorale, en lien avec les Écoles doctorales. Un nombre d'heures ou d'ECTS pourra être validé au titre de la formation complémentaire, selon les modalités propres à chaque ED.

## **Candidatures éligibles**

Les projets déposés doivent obligatoirement être portés par au moins trois doctorant·es, inscrit·es à l'Université Paris 8, chacun·e membre d'une unité de recherche différente de l'établissement.

Chaque porteur·euse de projet ne peut soumettre qu'un seul dossier par an. Les porteur·ses s'engagent à remettre un rapport annuel d'activité à la Coordination des Écoles doctorales ([coorded@univ-paris8.fr](mailto:coorded@univ-paris8.fr)) incluant : bilan scientifique, financier, difficultés rencontrées et perspectives. Un bilan final est attendu à l'issue du projet. La fin du projet s'accompagnera d'une action de restitution ouverte (journée d'étude, séminaire, exposition, publication, plateforme web, etc.) à destination de la communauté universitaire.

La participation financière du laboratoire des porteur·euses de projet est obligatoire. La Commission de la Recherche recommande une contribution minimale de 500 € par laboratoire et par an. Tout dossier, pour être recevable, devra être signé par la direction de l'unité de recherche et accompagné d'un courrier motivant l'appui du laboratoire.

## **Critères pour l'évaluation des projets**

Les projets de Laboratoire junior seront instruits et évalués par le Collège Doctoral, qui soumettra à la Commission Recherche, pour validation, les deux projets jugés les plus pertinents.

L'évaluation des projets par le jury reposera sur les critères suivants :

- **Qualité scientifique et originalité** : pertinence de la problématisation, clarté des objectifs, caractère novateur des approches proposées ;
- **Dimension interdisciplinaire** : capacité à faire dialoguer les savoirs, méthodologies et perspectives issues de plusieurs disciplines ;
- **Faisabilité et cohérence** : adéquation entre les objectifs, le calendrier, la durée du projet et le budget présenté ;
- **Diffusion et valorisation** : attention portée à la transmission des résultats de recherche vers des publics variés (chercheur·ses, étudiant·es, grand public, partenaires non académiques) ;
- **Portée du projet** : nombre de doctorant·es impliqué·es dans le Laboratoire junior ; capacité à renforcer la visibilité de la jeune recherche, ainsi qu'à favoriser l'apprentissage mutuel entre doctorant·es et générer des dynamiques collectives durables ;
- **Ouverture partenariale**: capacité éventuelle à établir des collaborations avec des acteurs non académiques (collectivités, institutions culturelles, associations, acteurs socio-économiques, etc.) ;
- **Collaboration entre Écoles doctorales**: capacité éventuelle à impliquer des doctorant·es de différentes écoles doctorales et à favoriser la coopération entre elles.

## Calendrier

Ouverture de la campagne (envoi des formulaires et de la lettre de cadrage)	Lundi 22 septembre 2025
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 6 novembre 2025 à 17h
Délibérations de la Commission Recherche	Jeudi 18 décembre 2025
Diffusion des résultats	À partir du lundi 5 janvier 2026

## Budget prévisionnel

**Le montant plafond des Laboratoires junior est fixé à 3.000 € par projet et par année, soit 6.000 € au total.**

Un budget sera fourni au moment du dépôt de projet, faisant apparaître la part de cofinancement provenant des laboratoires.

Les Laboratoires juniors peuvent mobiliser leur budget pour des dépenses directement liées à la mise en œuvre de leur projet scientifique. Les dépenses doivent être justifiées, cohérentes avec les objectifs du projet et conformes aux règles de gestion financière de l'Université.

Sont notamment éligibles :

- **Les frais liés à l'organisation d'événements scientifiques** : location de salles ou d'espaces extérieurs, frais de captation vidéo, retransmission en ligne ou traduction, impression de supports de communication, rémunération ponctuelle d'intervenant·es extérieur·es ;
- **Les déplacements des membres du Laboratoire junior et des invité·es** : frais de transport et d'hébergement dans le cadre d'activités liées au projet (colloque, enquête, terrain, atelier), participation à des manifestations scientifiques en lien direct avec la thématique du Laboratoire junior (présentation de résultats, valorisation) ;
- **Les frais de production et diffusion scientifique** : frais de publication (édition d'un ouvrage, frais de soumission dans des revues, édition d'actes), conception de livrables (brochures, outils pédagogiques, podcasts, expositions, vidéos), création ou hébergement d'un site web dédié au projet ;
- **Matériel et outils** : achat de petit matériel non pérenne utile à la réalisation du projet (enregistreur audio, clés USB, matériel graphique), abonnements ou licences logicielles spécifiques (cartographie, analyse, montage, etc.) ;
- **Les frais de communication** : identité visuelle, affiches, supports imprimés ou numériques, rémunération d'un·e graphiste ou d'un·e vidéaste pour la valorisation du projet, organisation d'événements de restitution grand public ou de médiation scientifique.

Dépenses non éligibles (à titre indicatif) :

- Rémunérations des membres du Laboratoire junior ;
- Investissements lourds ou achats de matériel durable (ordinateurs, imprimantes...) ;
- Frais de mission sans lien direct avec le projet scientifique ;
- Frais de fonctionnement courant du laboratoire d'accueil.